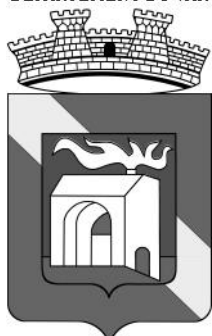


AR Prefecture

083-218300598-20240123-D2024_001-AR
Reçu le 02/02/2024

N°2024/001

DEPARTEMENT DU VAR



Mairie
de
FORCALQUEIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET**

Le Maire de la commune de FORCALQUEIRET,
VU le code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article 2122-22,
VU la délibération n°2021/001 du 15 février 2021 portant délégations du conseil municipal au maire notamment au titre de l'alinéa 16 relatif à la défense de la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions de l'ordre administratif et judiciaire,
CONSIDERANT les requêtes introduites auprès du Tribunal Administratif de Toulon enregistrées sous les numéros 2100031-1 et 220858-1 et communiquées à la commune le 18 janvier 2024, portant sur la délibération du 28 octobre 2014 fixant le taux de la taxe d'aménagement sur la commune,
CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux dans cette affaire,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ester en justice et de désigner le cabinet BRL avocats associés afin de représenter et défendre les intérêts de la commune auprès du Tribunal administratif de Toulon dans les instances n°2100031-1 et n°220858-1

ARTICLE 2

Les conseillers municipaux seront informés de cette décision sans délai et il en sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 3

La Directrice générale des services et le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Forcalqueiret le 23/01/2024,

Rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture le
- Affiché le

Le Maire, Gilbert BRINGANT

AR Prefecture

083-218300598-20240123-D2024_001-AR
Reçu le 02/02/2024